

C'est d'établir ce que les Américains appellent "Reading Circles." Aux Etats-Unis, ces cercles comptent au delà de 40,000 membres et fleurissent particulièrement dans l'Ohio et l'Indiana.

C'est à la demande de l'honorable surintendant de l'instruction publique que M. Cloutier traita cette importante question.

M. l'inspecteur B. Lippens dit qu'il concourt parfaitement dans les idées exprimées par M. Cloutier. Il fit l'historique de son *excursion pédagogique* à travers son district d'inspection. Il dit qu'un succès inattendu a couronné ses efforts. Plusieurs institutrices lui ont fait des résumés vraiment remarquables des conférences.

Il rend un juste témoignage aux MM. du Clergé, qui lui ont été d'un bien grand secours.

Il traite ensuite le sujet suivant : *Grouperment des élèves dans une école tenue par un seul titulaire.* Dans les écoles de la campagne on subdivise trop les élèves. Il s'en suit inévitablement une perte de temps considérable.

Du trop grand *fractionnement* des élèves provient bien souvent la mauvaise discipline dans une école. Il est bien difficile, pour un seul maître, d'occuper avantageusement tous ses élèves s'ils sont partagés en un trop grand nombre de groupes. Et du manque d'occupation naît ce malaise dans une classe : bruit, *babil*, etc, qui paralysent les efforts de l'instituteur. Il y a de grands avantages à faire travailler un enfant *faible* avec des plus forts : "Un jour, je visitais une école, je rencontraï un élève qui ne savait pas lire du tout, bien que déjà assez âgé. Je le mis à suivre avec un de ses confrères d'un groupe plus avancé. Je fis lire tous les élèves de ce groupe. Quand vint son tour, je lui dis : eh bien ! lire maintenant. La phrase qu'il avait à lire commençait par le mot *Jésus-Christ. Il le lut ; il l'avait appris tout rond.* Puis vinrent les mots nous, notre, âme, qui ne l'arrêtèrent point ; il les avait appris *tout rond.*"

M. Lippens démontra qu'il y avait de grands avantages à faire suivre, à certains temps de la classe, des élèves moins avancés avec des élèves plus avancés.

Ce que l'on dit aux plus avancés sert de préparation aux jeunes. Ce que l'on dit aux jeunes sert de récapitulation aux plus avancés. A tout prendre, l'abus de

mettre trop d'élèves dans une classe est moins dangereux que celui d'une trop grande subdivision.

M. l'inspecteur critique fortement la coutume de faire épeler par cœur. Il dit qu'à épeler à haute voix, on n'apprend nullement l'orthographe. Apprenons-nous le piano à nommer les notes ? Il faut apprendre à écrire les mots sur leur physionomie.

Nous avons *l'orthographe* dans les mains de même que le musicien a *l'exécution* dans les doigts.

M. C.-J. Magnan parle sur les moyens à prendre pour améliorer la position de l'instituteur.

L'on devrait d'abord payer convenablement les instituteurs, afin de faire une carrière véritable de l'enseignement. Aussi longtemps que le système du rabais existera, aussi longtemps nous verrons les nullités dominer par le nombre dans les rangs du corps enseignant. Celui qui est appelé à former la génération à venir, qui est chargé de développer et de fortifier les jeunes intelligences ; en un mot celui qui est le grand ami du peuple, puisqu'il le prépare aux grandes luttes de la vie, mérite une très haute considération de la part de la classe dirigeante. Les carrières sont encombrées. Grand nombre de nos jeunes gens ne savent que faire. Elargissons donc le cercle de la carrière enseignante, en rehaussant le niveau du professorat. Alors un nouvel horizon s'ouvrira à la jeunesse canadienne réellement capable.

Ce sera le moyen sûr *d'atteindre le cœur du peuple*, de relever notre niveau intellectuel.

M. J.-B. Cloutier propose, secondé par M. J. Létourneau que, à l'avenir, MM. les inspecteurs d'écoles aient droit de voter aux délibérations de cette association. Adopté.

M. N. Lacasse dit que les inspecteurs, pour avoir droit de voter, devrait assister à deux conférences, au moins chaque année.

M. J.-B. Cloutier propose, secondé par M. F.-X. Toussaint, que cette association a appris avec un vif regret la mort de M. Ed. Carrier, inspecteur d'écoles.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la famille du regretté défunt. Adopté.

A la prochaine réunion les sujets suivants seront traités : *La calligraphie*, par